



*Pour
changer
d'ère...*

-
- [Le Site](#)
 - - [Agenda](#)
 - [Bouger](#)
 - [Cocooner](#)
 - [Coin lecture](#)
 - [Guide écolo](#)
 - [International](#)
 - [Participer](#)
 - [S'aimer](#)
 - [S'informer](#)
 - [Savourer](#)
 - [Se soigner](#)
 - [Concours](#)
 - [Vidéos](#)
- [La Radio](#)
 - - [Accueil](#)
 - [Aux P'tits Oignons](#)
 - [Bonnes Ondes](#)
 - [Des Livres et Vous](#)
 - [Kikiconte ?](#)
 - [Palmes Vertes](#)
 - [Quelle Histoire !](#)
 - [VIP : Vraiment Impliqués pour la Planète](#)
 - [Archives radio](#)
- [Le Mag'](#)
 - - [Lire le magazine](#)
 - [Où trouver le magazine ?](#)
 - [Recevoir le magazine chez vous](#)
 - [Ecouter le magazine](#)
 - [Pour les non-voyants](#)
- [Restez connecté !](#)
 - - [S'abonner à la newsletter](#)
 - [Podcaster la radio sur iTunes](#)
 - [Contacter l'équipe](#)
 - [Qui sommes-nous ?](#)
 - [S'inscrire à notre flux RSS](#)
 - [Lire Néoplanète sur iPhone](#)





Les Héros de l'Eau 2011

Une initiative conjointe de Rainett et du WWF France avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Dico Ecolo : Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Le 8 décembre 2010 par [Chloé Dhoye](#) · 2 commentaires

2
tweets

Share

[retweet](#)



Aujourd'hui, à Montreuil, s'est déroulée l'action « Désobéissance civique » organisée par l'association Aspro-PNPP. Le but ? Militer pour le droit à la commercialisation des PNPP, utilisés dans le traitement des cultures. Mais au fait c'est quoi les PNPP ?

Des produits naturels alternatifs aux pesticides chimiques, ça existe ! On les appelle les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, ou encore PNPP. Ils ne peuvent pas être utilisés car ils ne disposent pas d'une autorisation de mise sur le marché en France, bien qu'ils soient autorisés par le règlement européen de l'agriculture biologique et utilisés dans les autres pays européens.

Les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) sont utilisées depuis des siècles par les jardiniers, agriculteurs et arboriculteurs dans le traitement naturel des semences, plants et cultures, l'alimentation et la médecine. Si l'ortie est devenue l'emblème de ces préparations, les PNPP peuvent également être à base de prêle ou de fougère, sous forme d'extrait fermenté (le purin), de décoction, d'infusion ou de macération. Les PNPP, ce sont aussi l'argile, le vinaigre blanc, le petit lait ou encore l'huile de Neem.

Deux exemples :

Le purin d'orties

Le purin d'ortie a deux usages essentiels. Riche en azote, c'est tout d'abord un engrais efficace, qui stimule la croissance des plantes et les renforce contre certaines maladies.

Ensuite, il présente un caractère répulsif face aux pucerons et aux acariens.

Sa constitution ? De grandes orties pas encore montées à graines, hachées et mélangées à de l'eau !



L'huile de Neem

Elle est obtenue à partir des graines provenant d'un arbre appelé communément Margoussier (arbre sauvage qui pousse dans les régions tropicales et subtropicales). Cette huile, pressée à froid et filtrée, a une couleur marron et dégage une odeur épicée spécifique. Ses actions bénéfiques sont nombreuses :

- Action bactéricide, contre de nombreuses souches bactériennes différentes,
- Action fongicide, sur un grand nombre de champignons pathogènes,
- Action répulsive et destructive sur les insectes, mais non toxique pour les animaux à sang chaud et les être-humains.

Le problème des PNPP ? Ils sont interdits à la commercialisation en France car ils sont classés dans la même catégorie que les pesticides chimiques, nocifs pour l'environnement. Or, le gouvernement ne pourra pas respecter ses engagements de réduction de l'usage des pesticides si les alternatives naturelles ne sont pas autorisées à cause de contraintes administratives. Lesquelles ? Tout a commencé en 2005 lorsque la Loi d'Orientation Agricole a pratiquement interdit la commercialisation de ces produits naturels pour le traitement des cultures : pour être mises sur le marché, elles doivent être homologuées. En 2006, un amendement à cette loi a prévu une procédure simplifiée pour l'homologation de ces préparations, mais ce processus restant complexe et très coûteux les PNPP restent interdits à la commercialisation.

Petite consolation : il est possible de préparer et utiliser son propre purin d'orties, huile de Neem ou autre PNPP tant qu'il n'en est fait ni commerce, ni donation !

Voici un tableau récapitulatif des matières actives utiles à la protection des plantes en agriculture biologique, autorisées ou non par le règlement européen AB et commercialisées ou non en France

<http://www.itab.asso.fr/downloads/com-intrants/liste-produits-ab.pdf>

A consulter :

http://oav.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_reglement_sur_la_mise_sur_le_marche_des_produits_phytopharmaceutiques_2_cle0cab8.pdf

Association qui lutte pour l'utilisation des PNPP <http://www.aspro-pnpp.org/>

2 commentaires

S'INFORMER

Aspro-PNPP, PNPP, Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, S'INFORMER, agriculture, eco-gestes, huile de neem, jardinage, loi d'orientation agricole, pesticides, petit lait, produits naturels alternatifs, purin d'orties, vinaigre blanc